

# RETROSPECTIVE DE LA MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL

En janvier 1991, la Commission des Femmes pour les Enfants et les Femmes Réfugiés lance le premier appel en faveur de l'interdiction des mines devant le Congrès des Etats-Unis.

Simultanément, des associations et des citoyens commencent également à se mobiliser. En septembre 1991, Asia Watch et Physicians for Human Rights publient le rapport "La Guerre des Lâches", sur les mines antipersonnel au Cambodge et appellent à l'interdiction totale des mines antipersonnel.

En octobre de la même année, à Paris, le Prince SIHANOUK appelle à l'interdiction totale des mines antipersonnel, à l'occasion de la signature des accords de paix au Cambodge.

En novembre 1991, Vietnam Veterans of America Fondation (VVAF) et Medico International (Allemagne) appellent les ONG à coordonner leurs actions en vue d'une campagne internationale contre les mines antipersonnel.

En janvier 1992, la Grèce ratifie la Convention de 1980.

En février 1992, 1.400 citoyens australiens appellent leur gouvernement à interdire la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel.

En mai 1992, Handicap International lance une campagne de mobilisation de l'opinion publique en France et en Belgique. Le rapport "La Guerre des Lâches" est traduit en français et diffusé à tous les parlementaires français, belges et européens, aux responsables gouvernementaux des 12 pays membres de la Communauté et à la presse.

En juillet 1992, la Slovénie ratifie la Convention de 1980.

**Le 2 octobre 1992, à New York, 6 ONG : Human Rights Watch (USA), Medico International (Allemagne), Mines Advisory Group (Angleterre), Handicap International (France et Belgique), Physicians for Human Rights (USA), et Vietnam Veterans of America Foundation (USA) publient un appel international demandant l'interdiction totale des mines antipersonnel, et décident de coordonner leurs efforts pour y parvenir, chaque association s'appuyant sur son expérience propre et son domaine de compétences spécifique : le soin aux victimes, le déminage, et le droit international.**

C'est également en octobre 1992 que :

- le Département des Affaires Humanitaires, et le Département des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies invitent les ONG et d'autres Départements et institutions spécialisées de l'ONU à partager les informations disponibles sur les mines, sur le droit en vigueur et sur le déminage.
- Le Comité International de la Croix-Rouge pose clairement le problème de l'applicabilité de la Convention de 1980 aux conflits non internationaux et publie un document intitulé : "Les mines : une utilisation perverse de la technologie".

**Le 23 octobre 1992, le Président George BUSH signe la loi LEAHY/ EVANS adoptée par le Congrès. Les Etats-Unis deviennent ainsi le premier pays à se doter d'une loi proclamant un moratoire (d'un an éventuellement renouvelable) sur ses exportations de mines antipersonnel.**

Novembre 1992 : l'Allemagne et le Niger ratifient la Convention de 1980.

Simultanément, les ONG allemandes et suédoises tiennent leurs premières réunions publiques sur les mines antipersonnel.

**Le 12 décembre 1992, le Parlement Européen vote une résolution demandant d'urgence à tous les Etats Membres de décréter un moratoire de 5 ans sur leurs exportations de mines antipersonnel.**

De leur côté, les ONG s'efforcent de faire connaître à l'opinion publique la réalité de la situation dans les pays les plus touchés. Trois nouveaux rapports sont publiés successivement fin 1992, début 1993 :

- Rapport sur les Mines au Kurdistan (*Hidden Death*) par Middle East Watch, en octobre 1992.
- Rapport sur les mines au Somaliland (*Hidden Enemies*) par Physicians for Human Rights, en novembre 1992.
- Rapport sur les mines en Angola (*Land-Mines in Angola*) par Africa Watch, en février 1993.

Ces documents seront par la suite traduits en français et diffusés par Handicap International en France et en Belgique, à la presse et aux parlementaires, ainsi qu'aux parlementaires européens.

En janvier 1993, la Lettonie ratifie la Convention de 1980.

Le 26 janvier 1993, le Sénateur LEAHY écrit à Handicap International pour encourager l'association à convaincre le Gouvernement Français de demander la convocation d'une Conférence Internationale de Révision. En effet, n'ayant pas ratifié la convention de 1980, les Etats-Unis sont dans l'impossibilité de le faire.

Le 3 février 1993, Handicap International adresse un courrier à François MITTERRAND, Président de la République Française, afin de le sensibiliser à "l'urgence d'une conférence internationale pour mettre un terme au massacre de civils en temps de paix". Ce courrier est accompagné des 22.000 premières signatures de citoyens français demandant la révision du droit international afin de parvenir à l'interdiction.

**Le 11 février 1993, en visite officielle au Cambodge, François MITTERRAND annonce que la France demande la convocation rapide d'une Conférence de révision de la Convention de 1980, et officialise un moratoire sur ses exportations de mines antipersonnel, décrit comme effectif depuis 1985.**

Le même mois, à Londres, Medical Action for Global Security organise un colloque sur les blessures par mines. Plus des médecins, des militaires, des producteurs et des personnalités politiques y assistent.

Février 1993 : la République Tchèque ratifie la Convention de 1980.

En mars 1993, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies adopte la résolution présentée par la France sur la protection des enfants dans les conflits armés, et notamment des effets des mines antipersonnel en temps de paix.

En avril 1993, la Croix-Rouge internationale organise à Montreux (Suisse), une réunion sur les mines antipersonnel, qui rassemble pour la première fois plus de 60 diplomates, militaires et représentants d'organisations humanitaires.

Mai 1993 :

- la Slovaquie ratifie la Convention de 1980.
- Le gouvernement Autrichien et Schiebel Elektronische organisent un séminaire à Vienne sur le rapatriement et la réhabilitation dans les pays ravagés par la guerre. Le problème des mines est au centre des débats.
- Les ONG allemandes organisent un séminaire sur les mines.

Les 22 et 23 mai 1993, HRW, MI, MAG, HI, PHR et le VVAF organisent à Londres la première conférence internationale inter-ONG sur les mines. Elle réunit plus de 40 organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, du développement, de l'environnement, de l'aide humanitaire, du contrôle des armements et du déminage.

A l'issue de la conférence de Londres, les 6 ONG organisatrices forment le Comité de Pilotage de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines Antipersonnel.

Juin 1993: les ONG britanniques se coordonnent pour lancer leur campagne contre les mines antipersonnel.

La Croix-Rouge suédoise lance une campagne de sensibilisation sur le commerce des armes et en particulier celui des mines antipersonnel, avec la publication de son livre "Vendre des armes : un commerce mortel".

Août 1993: le gouvernement suisse tient une série de conférences sur la protection des victimes de guerre et notamment les victimes des mines.

En septembre 1993, Bill CLINTON et le Congrès américain reconduisent à l'unanimité, pour trois années supplémentaires, la Loi LEAHY/ EVANS sur le moratoire à l'exportation des mines antipersonnel.

En septembre 1993, le Département d'Etat Américain publie un rapport sur les mines intitulé : "*Hidden Killers : The Global Problem with Uncleared Landmines*".

Septembre 1993 : La Nouvelle Zélande ratifie la Convention de 1980. Les ONG néo zélandaises lancent leur campagne contre les mines antipersonnel.

Les Pays-Bas adoptent un moratoire partiel sur leurs exportations de mines antipersonnel envers les pays qui n'ont pas ratifié la Convention de 1980.

Les ONG belges lancent leur campagne contre les mines antipersonnel.

En novembre 1993, Human Rights Watch et Physicians for Human Rights publient conjointement un recueil accablant de 536 pages "les Mines : un héritage mortel" ("*Landmines : a Deadly Legacy*"). Cet ouvrage de référence reste à l'heure actuelle le plus complet sur le sujet.

En novembre 1993, le directeur général de l'UNICEF se déclare en faveur de l'interdiction totale, confiant ainsi le soin à chacun des comités nationaux de cet organisme de défendre cette position auprès de leur gouvernement respectif.

Les ONG australiennes organisent un séminaire au Parlement sur les mines antipersonnel. Le débat est ouvert par le Ministre des Affaires Etrangères.

Novembre 1993: La Bosnie-Herzégovine accède à la Convention de 1980.

Décembre 1993, les ONG italiennes lancent leur campagne contre les mines antipersonnel. En Suède, Radda Barnen lance sa campagne contre les mines avec la publication d'un rapport intitulé "Les Enfants et les Mines : une combinaison catastrophique".

Le même mois, le groupe industriel suédois Bofors annonce que, pour des raisons morales, il arrêtera la fabrication de mines antipersonnel ainsi que l'exportation d'éléments pouvant entrer dans la fabrication de telles armes.

Décembre 1993 : La Croatie accède à la Convention de 1980, et l'Espagne la ratifie.

\*

**A la fin de l'année 1993, la 48ème Assemblée Générale des Nations Unies adopte 4 résolutions :**

- une résolution en faveur du déminage (résol. 48/7), dans laquelle elle demande que soit étudiée la création d'un fond volontaire pour financer les programmes de déminage.
- La résolution 48/676, appelant à un moratoire international sur l'exportation des mines antipersonnel.
- La résolution 48/79 appelant à la tenue d'une Conférence de Révision de la Convention de 1980.
- Et enfin la résolution 48/634, sur le droit des enfants et les conflits armés.

En janvier 1994, à Genève, l'UNICEF organise deux jours de réunions sur les mines, rassemblant plus de 70 participants, et le CICR réunit en séminaire des experts militaires de 16 pays, pour discuter de l'utilité militaire des mines antipersonnel et de l'état d'alternatives possibles. Cette réunion informelle est suivie, en février 1994, de la **première session du groupe d'experts** chargé de préparer la Conférence de Révision de la Convention de 1980. D'emblée, **des différences fondamentales apparaissent entre les Etats, tant sur l'extension de la Convention aux conflits internes, que sur la question de la "durée de vie" des mines auto-neutralisantes**. La présence ou non des ONG aux débats est également âprement discutée. Seule la Chine s'y oppose catégoriquement.

Juste avant cette première session, le Président du CICR, Cornélius SOMMARUGA, avait déclaré que *"d'un point de vue humanitaire, l'interdiction totale des mines antipersonnel au niveau mondial est la seule solution efficace", de même que "les lasers aveuglants devraient être interdits dès à présent."*

Février 1994 : l'Espagne adopte un moratoire d'un an renouvelable sur ses exportations de mines antipersonnel.

Mars 1994 : l'Afrique du Sud et la Grèce annoncent des moratoires sur leurs exportations de mines antipersonnel.

Les ONG irlandaises lancent leur campagne contre les mines antipersonnel.

A l'occasion de la réunion de la Commission internationale pour la reconstruction du Cambodge à Tokyo, le Premier Ministre Cambodgien, Norodom RANARIDDH, annonce que la Cambodge interdit l'importation et l'utilisation des mines sur son territoire.

Avril 1994 : la Slovaquie adopte un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel.

En mai 1994, avec le soutien logistique de l'UNICEF, le **Comité de Pilotage de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines Antipersonnel réunit à Genève la seconde conférence internationale des ONG**. Plus de 110 représentants d'ONG y participent. L'UNICEF réitère à cette occasion son appel en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel. Un nouveau rapport sur les mines au Mozambique est présenté par Human Rights Watch Arms Project, et Handicap International annonce le lancement, dans ce pays, de la **première campagne de signatures en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel auprès des citoyens d'un pays affecté par cette arme**. Cette campagne est organisée en collaboration avec l'ADEMO et l'ADEMIMO, associations de personnes handicapées.

Toujours en mai 1994 :

- l'Argentine adopte un moratoire de 5 ans sur ses exportations de mines antipersonnel.

- Le gouvernement suisse annonce un moratoire partiel. Ses mines ne pourront être exportées qu'aux pays ayant ratifié le Protocole II de la Convention de 1980.

Le 26 mai 1994, sous la plume de Pierce GERETY, conseiller juridique, l'UNHCR se déclare en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel.

**En juin 1994, le Département de la Défense américain publie un rapport commandé à l'*Institute for Defense Analyses*, sur l'utilité militaire des mines. Ce rapport ouvre une première brèche en recommandant la recherche de solutions alternatives.**

Toujours en mai 1994, le Parlement suédois invite le gouvernement à se prononcer en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel, seule solution capable d'endiguer ce désastre humanitaire.

Juin 1994 : le Canada ratifie la Convention de 1980. L'Allemagne annonce un moratoire de 3 ans sur ses exportations de mines antipersonnel.

Juillet 1994 : Israël annonce un moratoire de 2 ans sur ses exportations et propose son savoir-faire et, son assistance pour des opérations de déminage.

**La Grande-Bretagne annonce, quant à elle, un moratoire illimité sur ses exportations de mines non munies d'un mécanisme d'auto-destruction ou d'autoneutralisation.**

Le groupe italien FIAT annonce la vente à Borletti de sa participation dans Valsella (fabricant italien de mines antipersonnel). Le groupe omet cependant de préciser qu'il détiendrait 50% du capital de Borletti.

En août 1994, le Sénat italien vote une motion demandant au gouvernement d'interdire la fabrication de mines antipersonnel par des firmes italiennes ou par des firmes étrangères sur le sol italien. Le gouvernement italien annonce qu'il n'a pas exporté de mines antipersonnel depuis novembre 1993 et qu'il continuera à s'abstenir de le faire.

**Mai et août 1994, les 2ème et 3ème réunions du groupe d'experts chargé de la préparation de la Conférence de Révision, dégagent quelques grands axes de possible consensus, qui ne constituent cependant pas une avancée significative par rapport aux textes antérieurs :**

- Renforcement des limitations et des restrictions d'utilisation des mines antipersonnel.

- Elargissement de l'application de la Convention au conflits internes.

La Suède demande officiellement l'interdiction totale de production, d'utilisation et d'exportation des mines antipersonnel. L'Autriche, l'Estonie, l'Irlande et le Mexique la soutiennent.

Septembre 1994 : la première réunion de la campagne canadienne contre les mines antipersonnel se tient à Ottawa. Les ONG demandent au gouvernement canadien qu'il interdise la fabrication, l'utilisation, le stockage et l'exportation des mines antipersonnel.

Toujours en septembre 1994, le Secrétaire Général des Nations Unies remet son rapport sur le déminage (A/49/357 et A/49/357/Add.1) lors de la 49ème session de l'AG des Nations Unies.

Face à l'ampleur des dégâts et à l'immensité de la tâche, **M. Boutros BOUTROS-GHALI appelle à une interdiction totale de production, d'utilisation et d'exportation de ces armes, seule solution capable à long terme d'enrayer le fléau des mines antipersonnel.**

Le 25 septembre 1994, à Brescia (Italie), les ONG italiennes organisent un grand événement en faveur de l'interdiction totale, dans la ville même de l'un des plus importants fabricants mondiaux de mines antipersonnel. 1500 personnes, parmi lesquelles des ouvriers de l'usine de Valsella Meccanotechnica y participent. Lors de cet événement, le Conseil Municipal de la ville adopte une résolution qui demande que Valsella entame une reconversion afin de mettre fin à la production de mines, en profitant des fonds européens débloqués pour la reconversion des industries d'armement.

Le 26 septembre 1994, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Président Bill CLINTON invite les Etats à s'engager dans la voie de l'élimination totale des mines antipersonnel.

Le 29 septembre 1994, le Ministre italien des Affaires Etrangères annonce que l'Italie appliquera un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel jusqu'à ce que soient mises en place des mesures de contrôle efficaces de production et d'exportation de ces armes.

\*

Octobre 1994 : la République Tchèque annonce un moratoire de 3 ans sur ses exportations de mines antipersonnel.

Le Département d'Etat américain présente aux ONG un projet de régime de contrôle des mines antipersonnel. Les ONG n'y décèlent aucun progrès en vue de l'interdiction totale de ces armes.

En novembre 1994, le gouvernement néerlandais annonce qu'il détruira son stock de mines antipersonnel (423 000 mines, soit un coût de 5 millions \$).

Décembre 1994 : l'Italie ratifie la Convention de 1980, et la Russie annonce un moratoire partiel de 3 ans sur ses exportations de mines antipersonnel **non munies d'un mécanisme d'auto-destruction ou d'auto-neutralisation**.

Lors de sa 49ème session, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte la résolution A/C.1/49/L.49 invitant davantage d'Etats à mettre en place des moratoires sur leurs exportations de mines antipersonnel et à se prononcer en faveur de l'interdiction totale.

En janvier 1995 se tient la 4ème et dernière réunion du groupe d'experts. L'absence de consensus sur les points essentiels fait craindre un enlisement du processus de révision du droit international. Pour les ONG, il est désormais clair que seuls des engagements unilatéraux significatifs des principaux Etats pourront encore sauver la Conférence de Révision, prévue pour l'automne, d'un échec programmé.

Le même mois, le Département d'Etat américain présente la deuxième édition de son rapport sur les mines : "*Hidden Killers: The Global Landmine Crisis*". Dans la préface, le **Secrétaire d'Etat W. CHRISTOPHER**, réaffirme l'objectif final de l'élimination des mines antipersonnel.

Février 1995 : à Addis Abeba, le CICR organise le premier séminaire sur la Convention de 1980, destiné aux représentants des Etats de l'Afrique du Nord et de l'Est. 3 autres séminaires de ce type auront lieu sur le continent africain.

Le même mois, votée à l'initiative du député européen Madame TAUBIRA-DELANNON, une résolution conjointe ACP-UE sur les mines en Angola demande "*instamment à l'Union Européenne de décréter l'interdiction sur son territoire de fabrication et de commercialisation des mines antipersonnel*".

Février 1995 : la Belgique et la Grande-Bretagne ratifient la Convention de 1980.

\*

Le 2 mars 1995, la Belgique est le premier état à renoncer unilatéralement à la fabrication, l'utilisation, l'exportation et le transfert des mines antipersonnel. Ce renoncement, qui a surpris l'ensemble des observateurs, constitue la première véritable brèche dans le comportement des Etats vis-à-vis de cette arme, et la première victoire significative du mouvement d'opposition initié par les ONG. Ce résultat confirme et démontre que l'objectif poursuivi n'est pas une utopie. La loi LALLEMAND/DARDENNE a été votée par la Chambre des Députés à l'unanimité, et ceci en dépit des réticences des militaires.

Le 22 mars 1995, le Parlement Européen organise pour la première fois une audition publique sur les mines antipersonnel à Bruxelles. Handicap International, Medico International, MAG et le VVAF y présentent l'opinion des ONG.

A Harare (Zimbabwe), le CICR et l'OUA organisent une conférence sur la Convention de 1980. A cette occasion, le prix Nobel de la paix, Desmond TUTU, lance un vibrant appel en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel.

Mars 1995 : les Etats-Unis, Israël, et l'Irlande ratifient la Convention de 1980.

- La Commission Irlandaise des Affaires Etrangères adresse une résolution au Parlement et au gouvernement leur demandant d'interdire au plus vite la production, l'utilisation et l'exportation des mines antipersonnel.

Avril 1995 : la campagne espagnole contre les mines antipersonnel tient sa première réunion.

\*

Le 12 mai 1995, à l'initiative de la France, le Conseil de l'Union Européenne décide une action commune relative aux mines antipersonnel, qui comprend trois composantes :

- un moratoire partiel sur l'exportation des mines antipersonnel,
- la promotion de l'universalité de la Convention et le renforcement de son Protocole II,
- une contribution de l'Union à l'effort international de déminage.

Cependant, cette action commune n'aborde pas la question de la production et permet à certains pays membres de poursuivre l'exportation des mines dites "auto-destructibles" ou "auto-neutralisables" dans certaines conditions. Cette décision est en contradiction avec la résolution du Parlement Européen demandant l'interdiction totale qui sera votée un mois plus tard.

**Le 29 mai 1995, le Pape appelle à l'arrêt définitif de la production et de l'utilisation des mines antipersonnel à l'occasion du 50ème anniversaire de Pax Christi, signataire de la campagne internationale.**

En mai 1995, la Roumanie ratifie la Convention de 1980.

Du 2 au 4 juin 1995, à Phnom Penh, la Conférence Internationale sur les Conséquences Socio-Economiques des mines, organisée par la Campagne cambodgienne contre les mines antipersonnel, accueille plus de 400 participants venus de 42 pays (représentants des ONG, des Nations Unies, de gouvernements, des démineurs, des victimes). **300.000 signatures de citoyens cambodgiens ont été réunies en quelques mois.**

Le 15 juin 1995, poursuivant obstinément son action, le Sénateur américain Patrick LEAHY/ propose un amendement en vue de mettre en place le **premier moratoire sur l'utilisation des mines antipersonnel**. Celui-ci interviendrait après un délai de trois ans, que l'armée américaine pourra mettre à profit pour rechercher des alternatives militaires à l'utilisation des mines antipersonnel. Cet amendement prévoit en outre l'adoption de sanctions contre les pays qui exporteraient des mines antipersonnel.

Le 23 juin 1995, l'OUA adopte une nouvelle résolution dans laquelle elle appelle ses Etats membres à s'engager en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel.

Le 29 juin 1995, à la suite de l'audition publique du mois de mars, le Parlement Européen adopte deux résolutions extrêmement vigoureuses demandant l'interdiction totale des mines antipersonnel.

Quelques jours plus tard, au Mozambique, l'Université de Maputo et Human Rights Watch organisent une conférence sur les mines à laquelle participent plus de 100 représentants d'ONG locales et internationales, d'ambassades, d'organismes de déminage, de l'armée et du gouvernement. Cette conférence, abondamment relayée par la presse, demande notamment que le Mozambique ratifie la Convention de 1980 et poursuive ses efforts de déminage avec l'aide de la communauté internationale.

La campagne de signatures, orchestrée par les associations de personnes handicapées ADEMO et ADEMIMO, avec le soutien de Handicap International, a réuni **plus de 100.000 citoyens mozambicains demandant l'interdiction totale de fabrication et d'utilisation.**

Le même mois, le Parlement allemand demande à son gouvernement d'interdire les mines non détectables et les mines dispersables non munies de mécanisme d'autodestruction.

Le Parlement norvégien adopte une résolution enjoignant son gouvernement à oeuvrer en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel.

**Le Ministre Sud africain de la Défense annonce, quant à lui, que son pays étudie la possibilité de convertir son moratoire sur les exportations en une interdiction totale.**

Fin juin 1995, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne organisent à Budapest une réunion pour discuter de leurs propositions concernant un régime de contrôle des mines. 31 pays y participent mais ni la Chine ni l'Inde ne sont représentées.

De juin à septembre 1995, de nouvelles campagnes nationales contre les mines antipersonnel sont lancées en Afghanistan, en Afrique du Sud, au Portugal, en Inde, au Népal et en Thaïlande.

**Du 5 au 7 juillet 1995**, Genève accueille la première Conférence Internationale des donateurs, dans le but d'alimenter le Fond Volontaire d'Assistance au déminage. Plus de 1.000 délégués, représentant la quasi totalité des Etats, sont rassemblés sous les auspices du Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies.

Cette conférence appelle également à renforcer la coordination et les échanges entre les Etats afin de développer l'ampleur et l'efficacité des opérations de déminage. Malgré l'échec relatif de cet appel - seulement US \$ 25 millions sont récoltés contre 75 millions espérés - cette réunion marque une étape importante dans la prise de conscience internationale du problème : la perspective d'une interdiction totale, comme seule véritable solution est clairement évoquée par de nombreuses délégations.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire Général des Nations Unies, **Boutros Boutros-GHALI**, réitère solennellement son appel en faveur de l'interdiction totale des mines antipersonnel. *"Il faut interdire l'usage des mines ! Il faut en prohiber la fabrication ! Il faut en détruire les stocks !"*  
**Madame OGATA**, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, demande que soient *"boycottés les produits fabriqués ou vendus par les producteurs de mines, qui doivent être considérés comme des criminels contre l'Humanité."*

En août 1995, la campagne afghane contre les mines antipersonnel est officiellement lancée et reçoit les soutiens du Premier Ministre et des ministres de la Défense et des Affaires Etrangères.

Le même mois, la campagne australienne organise une journée nationale contre les mines.

**Le 4 août 1995**, l'amendement LEAHY/ est voté par le Sénat américain malgré une vive opposition de certains sénateurs (67 voix contre 27). Les ONG de la Campagne Internationale et les observateurs s'attendent cependant à une réaction déterminée du lobby militaire, qui pourrait faire échec au passage de cet amendement devant la Chambre des Représentants.

En septembre 1995, en Afrique du Sud, en Allemagne, en Belgique, au Canada, en France, en Irlande, et en Grande-Bretagne sont organisées des manifestations à la veille de l'ouverture à Vienne de la Conférence de Révision de la Convention de 1980.

- Une démonstration de déminage en grandeur nature est organisée à Bruxelles à destination de la Presse.
  - En France, une journée de mobilisation de l'opinion est organisée conjointement par Handicap International et la Croix-Rouge Française, à travers l'événement : "une mine, une victime, une chaussure pour dire NON".
  - Aux Etats-Unis, le VVAF présente son rapport intitulé "*After the Guns Fall Silent : the Enduring Legacy of Landmines*" sur les conséquences socio-économiques des mines.
-